



CAP Avenir
ORGANISME DE FORMATION

PUBLIC

L'ensemble du personnel administratif, soignant et de direction

DURÉE - TAILLE DU GROUPE

2 jours - 7 heures par jour.
Groupe de 8 à 10 apprenants.

PRÉ-REQUIS

Aucun

ÉVALUATION/VALIDATION

À chaud et par QCM.

MOYENS PÉDAGOGIQUES

Exposé didactique et étude de cas, étude de la jurisprudence.

TARIF

INTRA : 1350,00€ HT / jour hors frais de déplacement, hors frais duplication de support.

Délai d'accès :

Notre organisme de formation s'engage à répondre sous 48h à toute demande d'information relative aux actions de formation. Une fois le contact établi, nous envisagerons conjointement la date la plus appropriée en fonction de vos besoins et de vos enjeux. Sauf cas particulier, la mise en place de la formation pourra se faire dans les deux mois suivant votre demande.

Modalités d'accès handicap :

Formations réalisées dans les locaux de l'entreprise qui aura pris les dispositions. CAP Avenir prendra les dispositions nécessaires en amont de la formation et en concertation avec l'entreprise et le stagiaire.

Les actions de formation sont exonérées de TVA selon l'application de l'article 261-4-4 du Code Général des Impôts. (V-02/2025)

LE DROIT DES USAGERS

(REF. DRE01)

Objectif global

- Permettre aux agents de connaître les droits des usagers du système de santé (Loi 04 mars 2002 / Loi du 11 février 2005 / Loi Clayes Léonitti de 2016) et leurs limites, pour garantir la pérennité du système de santé et le respect des principes sur lesquels il repose.

Objectifs spécifiques

- Actualiser les connaissances des agents relatives aux droits des usagers.
- Connaître les grandes orientations définies par la loi.
- Intégrer la réglementation au quotidien.

Programme

- **La loi du 04 mars 2002 et la loi du 11 février 2005 + la loi Clays-Léonétti de 2016**
 - Les droits des patients / Les droits des usagers
 - La qualité de la prise en charge au plus près de la personne
 - La fin de vie
- **Le droit aux soins**
 - Accès pour tous
 - Libre choix
 - Le droit à la quantité et au respect de ses droits
- **Le droit à l'information**
 - L'accueil du patient : Livret d'accueil, règlement de fonctionnement,
 - La recherche du consentement éclairé
 - L'information : L'obligation d'information
 - Le contrat de séjour, la personne qualifiée,...
- **Le droit au consentement et au refus de soin**
 - Le recueil d'informations
 - La mise en place du projet de vie personnalisé
 - La qualité : mineurs, majeurs protégés, ...
 - Le refus de soins, l'hospitalisation sous contrainte, la contention,
 - La jurisprudence 2002 / 2005
- **La personne de confiance ≠ La personne à prévenir**
- **Les directives anticipées**
 - Ce que comprennent les directives anticipées
 - Comment les rédiger et à quel moment
 - Leur valeur juridique
- **Le droit au respect**
- **Le devoir de l'information et le droit à la confidentialité**
- **Le droit de réclamation et la gestion des risques**
 - Le nouveau droit de la responsabilité : Les évolutions de la loi 2002 / Les évolutions de la loi 2005
 - La notion de risque
- **Le droit à l'indemnisation**

La formation est conduite par un Cadre de Santé en activité titulaire d'un Master 2 Éthique de la santé et médecine légale, spécialité éthique de la santé et droits de la personne. Faculté de médecine de Nancy.